

## Études d'histoire religieuse



Jean Monet, *La soutane et la couronne. Le procès du siècle. L'affaire Delorme*, Saint-Laurent, Éd. du Trécarré, 1993, 220 p. 18 \$

Pierre Michaud, *La paroisse lépreuse ou l’Affaire Saint-Étienne. Chronique d’un scandale juridico-religieux dans une paroisse de Montréal (1931-1945)*, Montréal, Les Presses d’Amérique, 1994, 175 p. 18 \$

Guy Laperrière

Volume 61, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1007147ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1007147ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (imprimé)

1920-6267 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Laperrière, G. (1995). Compte rendu de [Jean Monet, *La soutane et la couronne. Le procès du siècle. L'affaire Delorme*, Saint-Laurent, Éd. du Trécarré, 1993, 220 p. 18 \$ / Pierre Michaud, *La paroisse lépreuse ou l’Affaire Saint-Étienne. Chronique d’un scandale juridico-religieux dans une paroisse de Montréal (1931-1945)*, Montréal, Les Presses d’Amérique, 1994, 175 p. 18 \$]. *Études d'histoire religieuse*, 61, 143–146. <https://doi.org/10.7202/1007147ar>

Jean Monet, *La soutane et la couronne. Le procès du siècle. L'affaire Delorme*, Saint-Laurent, Éd. du Trécarré, 1993, 220 p. 18 \$

Pierre Michaud, *La paroisse lépreuse ou l'Affaire Saint-Étienne. Chronique d'un scandale juridico-religieux dans une paroisse de Montréal (1931-1945)*, Montréal, Les Presses d'Amérique, 1994, 175 p. 18 \$

Le passé catholique du Canada du 20<sup>e</sup> siècle prend un nouveau visage depuis le début des années 1990. La moralité du personnel religieux y tient une place de premier choix. D'*Au nom du Père* à *Shehawe*, en passant par *The Boys of St. Vincent* ou autres *Miséricorde*, on fait en quelque sorte le procès d'un clergé dominateur, quand il n'est pas tout simplement immoral. Il ne faut pas voir là un complot des médias; cette réévaluation du passé repose sur des faits qui ont obtenu un large écho et en ont troublé plus d'un, que ce soit dans les orphelinats de Mount Cashel à Terre-Neuve ou d'Alfred en Ontario, à propos des «enfants de Duplessis» au Québec, des écoles résidentielles dans l'Ouest, sans compter les condamnations de prêtres pour agressions sexuelles sur des jeunes. Deux attitudes sont possibles devant ces événements: en faire ses choux gras et en tirer films et reportages – parfois très bien faits, comme dans le cas des *Enfants de Saint-Vincent*, ou détourner le regard et les laisser de côté, ce qui semble être le cas, globalement parlant, des historiens de métier, qui n'ont que faire de ces «faits divers» et préfèrent analyser les grandes structures des mentalités et des croyances, quand ce ne sont pas les faits et gestes des piliers de l'institution ecclésiastique.

Les deux livres sous examen ici entrent bien dans ce cadre. Ils sont d'ailleurs semblables à bien des égards. Ils mettent en cause deux prêtres du diocèse de Montréal, qui ont été au centre de deux «scandales» dans l'entre-deux-guerres, l'affaire Delorme (1922-1924) et l'affaire Saint-Étienne (1931-1945). Les auteurs sont deux universitaires, l'un juriste, l'autre psychologue, nés en 1932 et 1935, qui s'efforcent d'être aussi objectifs que possible, mais qui se sont intéressés à l'affaire parce que leur père ou leur grand-père y ont joué un certain rôle, ce qui donne forcément à leur présentation une certaine «couleur». Résumons chacun des deux ouvrages.

L'affaire Delorme est une simple histoire de meurtre. Raoul Delorme, étudiant de 24 ans de l'Université d'Ottawa en vacances chez lui à Montréal, est trouvé mort, la tête percée de balles, le 7 janvier 1922. Menée par le détective Georges Farah-Lajoie, l'enquête amène à soupçonner de meurtre son frère aîné, l'abbé Adélarde Delorme (1884-1942), qui s'occupait surtout à administrer la fortune de son père, décédé en 1916 en laissant un héritage de 185 000 \$, somme considérable pour l'époque. Les soupçons sont importants: testament du jeune homme et assurance-vie prise par son frère peu de temps auparavant, achat par l'abbé Delorme d'un pistolet dont les balles sont identiques à celles trouvées dans la tête de la victime, sang sur le siège

arrière de sa voiture, et j'en passe. Tout ceci mena à son arrestation et, le 13 février 1922, l'enquête du coroner l'envoya à son procès. Étant lui-même juriste, l'A. présente surtout les procès qui ont entouré l'affaire.

Le premier procès (p. 73-116) tourna autour d'un plaidoyer préliminaire de folie; effectivement, l'abbé avait un comportement et des réactions pour le moins étranges. Les jurés déclarèrent unanimement que l'accusé n'était pas «mentalement en état de subir son procès pour meurtre», malgré une adresse du juge allant clairement vers la conclusion inverse. Notons qu'il s'agit du juge Dominique Monet, grand-père de l'A. (et de son frère, l'historien Jacques Monet, ainsi que de Simonne Monet-Chartrand) qui le traite avec les plus grands égards.

Adélarde Delorme est donc interné à Saint-Michel-Archange, près de Québec; comme il tient à continuer à administrer ses biens, le surintendant médical de Saint-Michel-Archange le déclare sain d'esprit, le 7 septembre 1922. Cela relance les procédures: l'abbé est envoyé à son procès pour meurtre, l'un des plus longs des assises (32 jours), qui s'ouvre le 20 juin 1923 et constitue la pièce de résistance du livre (p. 123-188). Ce procès se termina sur un désaccord du jury, dix jurés sur douze étant convaincus de la culpabilité du prêtre. Un troisième procès (février-mars 1924) aboutit au même résultat, à ceci près que, cette fois, dix des jurés innocentèrent l'accusé. Mais l'intérêt du public n'y était plus. Au quatrième procès (octobre 1924), Adélarde Delorme fut déclaré non coupable et libéré. Il vivra à l'Institut des Sourds-Muets et mourra en 1942.

Le récit de Jean Monet est alerte et se lit facilement. Une douzaine de coquilles déparent le texte, du genre de placer la guerre des Boers en 1889, de faire de M<sup>gr</sup> Rhéaume l'évêque d'Halleybury (Haileybury), de parler de pluie *verglassante* ou de caractère *sacerdotale*. Mais dans l'ensemble, Monet a gagné son pari: présenter les pièces principales d'un procès sans trop laisser paraître ses propres convictions.

L'affaire Saint-Étienne est un peu plus compliquée, puisqu'il s'agit de questions financières qui s'étendent sur plus d'une trentaine d'années. Fondée en 1912, la paroisse Saint-Étienne, sise dans le nord-est de Montréal, avenue Christophe-Colomb, contracte en 1913 un emprunt de 100 000 \$ pour la construction d'une première église. C'est le curé J. C. Christophe Brodeur (1921-1931) qui créera le problème: ambitionnant la construction d'une grande église sans imposer de répartition, il se lance dans de vastes opérations de spéculation foncière au moyen de billets promissoires qu'il émet – frauduleusement d'ailleurs – au nom de la fabrique. Lorsqu'il meurt en 1931, lui-même criblé de 45 000 \$ de dettes, il laisse ainsi 231 billets non remboursés pour une valeur de quelque 515 000 \$, qui s'ajoutent à la dette de 100 000 \$ contractée en 1913. C'est là que commence l'affaire Saint-

Étienne: comment, au beau milieu de la crise, rembourser plus de 600 000 \$ dans une paroisse ouvrière? Et l'Archevêché doit-il s'en mêler? C'est le nouveau curé, l'abbé William Lessard (1931-1942), jusque là visiteur des écoles à la CECM, qui aura à tenter de dénouer ce problème.

Un comité de créanciers se forme, présidé par un comptable décidé, Édouard Pharon. La fabrique tente d'abord de s'en tirer par un bill privé, qui aurait fait rembourser les créanciers par un tribunal d'honneur; le comité réussit à faire retirer le bill en amenant un amendement qui aurait rendu l'Archevêché responsable de la balance. M<sup>gr</sup> Gauthier provoque ensuite – secrètement – la mise en faillite de la fabrique et fait en sorte que le produit des quêtes et bancs aille directement aux oeuvres paroissiales. La loi des fabriques est révisée en 1932 pour interdire les billets promissoires. Et une somme de 200 000 \$ est offerte aux créanciers, qui la rejettent. Il faut rappeler ici que les prêts aux fabriques étaient considérés comme des placements de tout repos.

En 1935, la cour d'appel renverse le jugement de faillite en statuant que la loi des faillites ne s'applique pas aux fabriques paroissiales. Un an plus tard, une poursuite est intentée par 81 des créanciers contre la fabrique, la Corporation archiépiscopale et l'archevêque pour une somme de 262 000 \$. Les créanciers tiennent à rester de bons catholiques, mais on sait que poursuivre son évêque au civil sans autorisation entraîne l'excommunication. M<sup>gr</sup> Gauthier préfère que cette excommunication vienne de Rome plutôt que de lui. C'est au curé Lessard, nommé chanoine à cette occasion, qu'il reviendra d'expliquer en chaire le principe de l'immunité ecclésiastique en septembre 1938. Et en janvier 1939, quelques jours avant l'ouverture du procès, les 81 créanciers qui poursuivent sont effectivement excommuniés: pas de sacrements, pas de sépulture ecclésiastique. Ce geste amènera 20 désistements, dont celui de l'abbé Elzéar Choquet, qui détenait une créance de 11 700 \$. Mais la menace était trop forte: une entente avant procès survient en avril 1939: la fabrique est condamnée à payer 262 000 \$, mais les créanciers se désistent de leur poursuite contre M<sup>gr</sup> Gauthier et la corporation archiépiscopale.

Le curé Lessard offrira alors de rembourser les créances à 30 %, ce qui sera accepté par une majorité de créanciers. Mais les 61 créanciers du comité décident de rester solidaires. Ils refusent un remboursement à 40 % que leur propose le nouvel évêque, M<sup>gr</sup> Charbonneau, et intentent un nouveau procès en 1941. Finalement, en janvier 1945, un règlement hors cour leur attribuera 215 000 \$, somme que l'A. estime à 100 % de la créance initiale. Entretemps, le curé ne réussissait plus à trouver personne qui accepte d'être maraîchier à Saint-Étienne: ce n'est qu'en 1947 que la situation reviendra à peu près à la normale.

La «chronique d'un scandale juridico-religieux» de Pierre Michaud est bien menée. L'A. conduit le lecteur à travers le dédale des procédures avec clarté et pondération jusqu'au grand procès de 1939. C'est seulement dans le cinquième et dernier chapitre (1940-1947) que les choses se gâtent: ici, la matière est mal maîtrisée, le lecteur se perd dans les créances; les photocopies de documents, placées au mauvais endroit (p. 124 et 154 notamment), alternent avec des notes interminables qui reproduisent des documents (l'une de ces notes fait neuf pages!). Mais peu importe: dans l'ensemble, on voit très bien la nature du problème et les gestes posés par les principaux acteurs. Michaud est aussi impartial que possible dans l'exposé des faits; dès qu'il se risque du côté de l'analyse et de l'interprétation, notamment dans les conclusions des derniers chapitres, son parti pris pour Édouard Pharon et les créanciers et contre le curé Lessard et l'archevêque de Montréal s'étale sans retenue. L'A. n'a pas eu accès aux archives de l'Archevêché; par contre, il a pu utiliser celles de la paroisse Saint-Étienne qui, avec une brochure d'Édouard Pharon, lui fournissent le plus gros de sa documentation.

Que conclure de tout cela? D'abord, que la chronique ne saurait remplacer l'histoire. Ces deux livres établissent bien les faits mais n'apportent pas l'interprétation qui permettrait de les mettre en pleine lumière. Ainsi, dans l'affaire Delorme, le caractère sacerdotal de l'accusé est un élément-clé. L'abbé Delorme en est conscient, qui confie à un psychiatre: «Quand on a une soutane, on est à l'abri de tout» (p. 94). Dans l'affaire Saint-Étienne, c'est l'aspect financier qui est laissé dans l'ombre. Comment se finançait la construction de toutes ces belles églises de pierre de Montréal, dont trois sont montrées en couverture, pour faire contraste avec la pauvre église de briques dont a dû se contenter Saint-Étienne? Les historiens de l'Église catholique ont le devoir d'éclairer ces pages moins glorieuses de la vie du clergé. Comment comprendre par exemple que le groupe des sept communautés des orphelinats de Duplessis n'aient encore rien publié après toutes les recherches qu'elles ont entreprises? Tant que cela ne sera pas fait, qu'on ne se plaigne pas de films ou de séries télévisées qui romancent la réalité à la sauce de la rumeur publique. En attendant, on saura gré à Jean Monet et à Pierre Michaud d'avoir fait leur effort, avec succès sans doute, si on tient compte du fait qu'ils ne sont pas de la profession.

Guy Laperrière  
Université de Sherbrooke

\* \* \*